

## **BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)**

### **PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

**Impact sur les résidents de la Chaîne des Lacs**

**Préparé par : Richard Bousquet le 21 mars 2023**

## Contexte

Je suis propriétaire riverain sur le chemin de la Rive au bord du lac Simoneau depuis 1980 et résident permanent depuis 2007.

J'ai œuvré au CA de l'association des riverains de la Chaîne des lacs (qui inclut les lacs des Monts et Simoneau) pendant 32ans dont une dizaine d'années à titre de président.

Durant les quarante-trois dernières années j'ai pu constater le changement de mentalité des résidents et visiteurs sur et autour des lacs de la Chaîne des lacs. Une prise de conscience de l'importance de l'environnement (air, eau, bruit) s'est manifestée sur l'ensemble des gestes et décisions qui ont été pris et ce, autant de la part des riverains, des visiteurs, de l'ARCDL que de la municipalité.

Un parc provincial est un territoire qui est réservé à perpétuer pour la conservation du « patrimoine naturel et culturel. » Il est essentiel que son implantation réponde à ces critères, aux attentes des utilisateurs avec des impacts minimales à l'environnement et sur les résidents qui habitent autour de ce dernier.

La proposition de l'agrandissement du parc du mont-Orford correspond à la majorité de mes attentes. Dans la mission des parcs nationaux il est dit : « les parcs sont des territoires publics gérés pour la population, la Sépaq favorise la participation des intervenants régionaux à la réalisation de la mission des parcs et s'assure que les actions prises sont en harmonie avec la vision régionale »

Il est aussi mentionné dans Les sept principes de Sans Trace Canada de: « laissez prédominer les sons de la nature. Parlez doucement et évitez d'être bruyant. »

En partant de ces prémisses je désire soulever les contradictions suivantes dans l'implantation du projet d'agrandissement et proposer des solutions.

**1- Stationnement P5 (100places).** Emplacement non compatible avec les objectifs recherchés.

Justifications:

- Les deux chemins qui rejoignent le stationnement P5 sont privés, non conformes aux normes municipales, peu ou pas entretenus. Le principal chemin de desserte du stationnement soit le chemin des Bûcherons (3km) possède des courbes à 90 degrés sans visibilité, de fortes pentes, aucune glissière de sécurité, et subit beaucoup de lessivage en l'absence de fossés. De plus aucun abat-poussière n'est répandu en période estivale et en hiver des sections sont non déneigées.
- Les autres chemins municipaux qui donnent accès aux chemins privés sont conçus pour une circulation locale avec un faible taux d'achalandage.
- L'augmentation de la circulation aura un impact majeur (bruit, poussière, détérioration de la chaussée, risque accru d'accident, sécurité pour les marcheurs) pour les résidents demeurant le long des chemins de dessertes.
- L'implantation du P5 nécessitera des travaux d'aménagement importants (dynamitage, déboisement, nivelage) impliquant la circulation de véhicules lourds ce qui va causer de l'érosion et des apports de sédiments dans les lacs Simoneau et des Monts.
- La présence d'un site de camping et refuge, affectera la quiétude des résidences avoisinantes.
- Pour une même problématique deux solutions. L'implantation d'une navette électrique pour desservir le site du lac Montjoie est justifiée afin d'assurer la quiétude des résidents demeurant le long du chemin du lac Montjoie (chemin publique de 1,5km) ainsi que de ceux qui occuperont les résidences sur le site de la SEPAQ. L'implantation du stationnement P5 va avoir des incidences encore plus grandes pour l'environnement et pour les résidents et aucune mesure d'atténuation n'est proposée.
- L'entente entre le ministère et le propriétaire du chemin des Bûcherons ne permet pas d'assurer des conditions minimales d'entretien et de sécurité pour les utilisateurs et les résidents.
- Comment peut-on prévoir l'accès à un parc provincial qui se veut un investissement à très long terme à partir de chemins privés non conformes?
- A ma connaissance, dans aucun des parcs de la SEPAQ dans la grande région métropolitaine, l'accès par véhicule se fait par des chemins privés.

Solutions proposées:

- Ne pas construire le stationnement P5 tel que prévu.
- Optimiser le stationnement P6 quitte à augmenter sa capacité.
- Aménager un nouveau stationnement sur le chemin des Bûcherons près de la route #220. Municipaliser et paver la section de chemin à partir de la route #220 et aménager un sentier à partir du stationnement pour rejoindre le sentier principal reliant le P6 au mont des Trois-lacs.

## **2- Stationnement P6 (250places)**

Il est prévu comme point de départ pour la navette vers le lac Montjoie. Il sert aussi de stationnement pour les visiteurs qui désirent rejoindre les réseaux cyclables et piétonniers ainsi que pour accéder à la plage du lac Fraser. Son emplacement est prévu au nord de la route #220 ce qui obligera la majorité des baigneurs, marcheurs et cyclistes à traverser la route provinciale (80km/h) avec tout leur équipement sans aucune mesure de sécurité présente.

Proposition :

Un moyen pour corriger cette situation, serait de déplacer le stationnement P6 du côté sud de la route #220 près de la plage et des réseaux cyclables et piétonniers. Cela aura comme avantage de rapprocher les utilisateurs de leur activité, d'éliminer la traversé de la route #220 et de réduire le nombre des sites à gérer pour la SEPAQ.

Questionnement.

Il existe un stationnement adossé au parc pouvant accommoder plusieurs dizaines de véhicules sur le chemin de l'Érablière. Pourquoi ne pas avoir considéré ce stationnement sur les plans. Les coûts de ce dernier ont été défrayés par la SEPAQ.

## **3- Sécurité:**

Par qui et comment seront assurées les interventions de la sécurité publique dans l'agrandissement du parc. Le partage entre les municipalités et la SEPAQ se fera de quelle façon ?

Dans la Mission d'un parc national sept grands principes sont énumérés afin d'optimiser les déplacements. Parmi ces derniers il est conseillé d'apporter un cellulaire ce qui est un élément de sécurité important surtout quand des déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres sont envisagés.

Le cellulaire est le principal moyen d'informer la sécurité publique et de permettre aux utilisateurs de s'orienter. Présentement le niveau de couverture cellulaire sur ce territoire est presque inexistant sauf pour Telus qui n'offre qu'une couverture partielle. Un sondage visant une demande d'amélioration de la couverture cellulaire dans le secteur nord de la municipalité du canton d'Orford a été réalisé en 2022 et a obtenu l'appui de plus de 350 résidents. (Une copie pourra être transmise sur demande)

Le cellulaire dans les cas de demande d'assistance, permet le géo-positionnement, ce qui facilite des interventions plus rapides et mieux structurées des ressources concernées. Il est à noter que le territoire de l'agrandissement du parc vise plusieurs municipalités et deux MRC. En cas de besoin d'assistance, une erreur de positionnement ou d'interprétation peut générer des délais importants dans l'intervention. En 2023, comment est-il possible de concevoir l'aménagement d'un parc avec des réseaux de sentiers de dizaines de kilomètres sans une couverture cellulaire adéquate.

Solution proposée :

Prévoir l'installation d'une infrastructure de tours assurant une couverture cellulaire de qualité par tous les principaux distributeurs de services est un élément essentiel pour assurer la sécurité des utilisateurs et du personnel du parc provincial.